

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
du
20 Novembre 2006
Compte-Rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 20 Novembre 2006, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 13 Novembre 2006

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf M.M. Barbalat, Dufournet, Solanas, Bouchet, Chappaz, Cons, Santilli et Sarzier, excusés.

Procurations ont été données par :

Mme Barbalat	à	Mme Brunier
Mme Solanas	à	Mme Bouvier
Mme Dufournet	à	Mme Jacob
M. Bouchet	à	M. Bruyère
M. Chappaz	à	M. Lyard
M. Santilli	à	M. Bolon

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice	:	29
Présents	:	21
Votants	:	27

Madame Pascale MICHEL est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance publique du 24 octobre 2006 est adopté à l'unanimité.

06-95 Budget Principal - Décision Modificative n° 1

Après avoir répondu à M. Bolon que si la totalité des travaux d'aménagement de la RD 157 sont compris dans le programme 28, c'est parce qu'il a fait l'objet d'un appel d'offre unique,

Le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 6 contre, (M.M Lyard, Dufournet, Schmutz, Jacob, Carrier, Chappaz), M. Bolon, et Santilli ne prenant pas part au vote par souci de cohérence avec leur vote pour le budget principal

- **Décide** d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2006, comme suit :

Exploitation

Dépenses	+ 133 950,00
Recettes	+ 133 950,00

Investissement

Dépenses	+ 1 465 400,00
Recettes	+ 1 465 400,00

06-96 Ouverture d'un poste d'auxiliaire-puéricultrice à mi-temps

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir, à compter du 1^{er} Décembre 2006, un poste d'auxiliaire-puéricultrice à mi-temps.

06-97 Ouverture d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à mi-temps

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir, à compter du 1^{er} Décembre 2006, un poste d'éducateur de jeunes enfants à mi-temps.

06-98 Recensement de la population 2007- rémunération des agents recenseurs

Melle Michel se demandant si ce système ne favorisera pas les agents recenseurs qui seront responsables du secteur du Crêt de Charvanod, Monsieur le Maire lui répond que les districts ont été découpés de façon la plus équitable possible, et à Monsieur Lyard, que cette rémunération est laissée à la libre décision des Conseils Municipaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer comme rémunération des agents recenseurs 3,00€ brut par logement recensé +prime complémentaire de 500€ par agent, ce qui représente une rémunération comprise entre 800 et 1000 € par agent recenseur.

06-99 Acquisition d'un partie de la parcelle BA 41 appartenant à Mme Jacqueline Lavorel

Après avoir rappelé à Monsieur Bolon que si le prix de la parcelle BA41 diffère de celui de la parcelle BA 39, c'est que le service des Domaines a estimé que le coût pour viabiliser le terrain est moindre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** aux fins d'aménagement du Parc de Calvi, l'acquisition de 500 m² de la parcelle BA 41, d'une superficie de 5688m², appartenant à Mme Jacqueline Lavorel, aux prix de 33 € le m², soit 16 500€.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

06-100 Vente par la Commune de la parcelle BA 39 à l'entreprise Burdet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** aux fins d'aménagement du Parc de Calvi, la vente de la parcelle BA 39, d'une superficie de 2082m², à l'entreprise Burdet, aux prix de 15 € le m², conforme à l'avis des Domaines, soit 31 230€.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

06-101 Cession d'une partie de la parcelle AS 294 P par les consorts Guizzon reportée

06-102 Indemnité pour perte d'exploitation à M. Chatel

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 3 abstentions (MM Carrier, Chappaz, Lyard), 3 contre (MM. Dufournet, Jacob et Scmutz), M. Bourgeaux ne prenant part ni à la discussion ni au vote

- **Décide** d'attribuer une indemnité pour perte d'exploitation à M. Chatel, d'un montant d'1€ /m², soit un montant de 12 230 €.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous document relatif à cette indemnité

06-103 Approbation du règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers

Jean Bourgeaux demande comment développer le tri par les administrés. Monsieur le Maire répond que cela concerne tout le monde. Les ambassadeurs du tri de la C2A rencontrent les citoyens dans les supermarchés, dans les écoles, et que ce système semble porter ses fruits puisqu'on note une réduction de 20% des déchets collectés par la C2A, et un taux de refus lors de tri de moins de 10%. Monsieur Bolon se demande si le système actuel n'arrive pas à sa limite, notamment concernant la capacité de collecte de la décharge d'Epagny le dimanche. Monsieur le Maire explique qu'une réflexion a effectivement été lancée notamment pour un agrandissement des déchetteries d'Epagny et Annecy le Vieux. Il explique aussi que les personnes diabétiques ne doivent pas jeter leurs seringues dans les conteneurs, car ce ne sont pas des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers

Questions diverses

Collecte des déchets

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir de la semaine du 8 janvier, les personnes dont les déchets étaient collectés le mardi devront sortir leurs bacs le jeudi soir pour le vendredi matin.

Téléthon

les lampions seront à retirer en Mairie le 2 décembre de 09h à 11h, ils seront vendus au prix de 2,50€ l'unité

Géoportail des Savoie

Le cadastre est désormais consultable sur le site www.geoportail-des-savoie.org